

rapport annuel 2004



Présentation des photographes

Photographes de talent, Pierre-Alain Ferrazzini et Diane Bouchet ont réalisé au cours de leur carrière les prises de vue de très nombreux ouvrages d'art, immortalisant par l'image de somptueuses collections publiques et privées. Les ouvrages édités grâce à leur travail connaissent depuis de nombreuses années un retentissement international.



Jouant sur la complémentarité de leurs sensibilités, ces deux photographes genevois ont jeté un regard particulier sur les détails architecturaux et décoratifs qui caractérisent certains bâtiments appartenant au patrimoine immobilier des Rentes Genevoises. Ces images sont le reflet de leur vision esthétique, mais également du soin apporté par les Rentes Genevoises à la conservation et à la valorisation du patrimoine de leurs clients.

sommaire

Billet du Président Meinrad Pittet	2
Mot du Directeur général Pierre Zumwald	3
Thématique du rapport annuel L'Architecte de la Prévoyance	4
Profil des Rentes Genevoises	5
Organes des Rentes Genevoises	6
Personnel des Rentes Genevoises	7
Notre spécificité	8
Nos produits	9
Commentaires sur les comptes	11
Bilan	12
Compte de pertes et profits	17
Exploitation assurances	19
Gestion financière	22
Gestion immobilière	26
Rapport de l'organe de révision	28

billet du président

Alors que des incertitudes persistent dans les domaines de la LPP et de l'AVS, le 3^e pilier offre une réponse crédible aux personnes désireuses d'asseoir leur prévoyance.



Avec le rejet à plus de 67% de la 11^e révision de l'AVS le 16 mai 2004, la fixation le 1^{er} septembre 2004 du taux d'intérêt minimal LPP à 2.5% pour 2005 et un taux de conversion en matière de prévoyance jugé trop élevé par les assureurs, les ingrédients sont peut-être là pour une crise de confiance dans les éléments constitutifs d'une bonne retraite.

Actives dans le 3^e pilier, les Rentes Genevoises (RG) constituent le complément idéal aux outils de prévoyance légaux. C'est dans cet esprit que les RG proposent depuis des années des solutions performantes et adaptées aux besoins de chacun en privilégiant la gestion et la vision à long terme plutôt que la performance immédiate mais incertaine.

L'exercice 2004 en est le reflet. Grâce à des actions pensées, privilégiant les acquis, il a été possible de dégager un résultat suffisant pour revaloriser en partie les rentes, verser un excédent et poursuivre l'assainissement des dégâts causés par la crise boursière en 2001 et 2002.

Ainsi, au 31 décembre 2004, notre bilan totalise des actifs pour CHF 987.7 millions et présente un taux de couverture à 102.0% en progression par rapport à 2003. Cette situation, bien que saine, n'est cependant pas suffisante et les RG vont poursuivre leurs actions afin d'assurer encore plus leur équilibre financier.

Le début de ce nouveau millénaire nous a démontré, si nous ne le savions pas encore, que rien n'est acquis. Qu'une prudence et une saine gestion doivent être en permanence à l'esprit pour conduire à bien la destinée d'une institution telle que les RG. C'est dans cet esprit que nous œuvrons. Le Conseil d'administration tient, une fois encore, à remercier les assurés pour la confiance qu'ils témoignent aux RG et le personnel de l'Institution pour son professionnalisme et son engagement.

Meinrad Pittet

Président du Conseil d'administration

mot du directeur général

Après deux exercices 2001 et 2002 difficiles, les Rentes Genevoises poursuivent le redressement initié en 2003.



Avec un chiffre d'affaires hors PLP (Prestations de libre passage) de CHF 88.9 millions, les Rentes Genevoises ont connu sur le plan des assurances un développement 2004 supérieur à celui de 2003 dans tous les domaines avec des taux de progression à deux chiffres, à l'exception des polices à primes uniques immédiates qui régressent légèrement. L'exploitation assurances a permis ainsi de dégager un bénéfice net de CHF 6.0 millions, en hausse de 160.9% par rapport à 2003.

Les résultats dans le domaine financier ont également été bons puisque la performance globale obtenue est de +6.0%. Ces chiffres sont le fruit d'une gestion prudente axée sur le long terme et visant à garantir la performance plutôt qu'une réaction à chaque soubresaut de la Bourse. Notre allocation stratégique s'appuie sur des véhicules de placements solides et a réduit depuis plusieurs années déjà la part des actions à 15.0% afin de limiter la volatilité.

Dans le domaine immobilier, l'acquisition de deux nouveaux immeubles en début d'exercice a permis d'agrandir notre parc et d'augmenter ainsi les revenus issus de ce secteur. Le marché reste cependant difficile et les possibilités d'acquisition sont rares en regard de nos critères qui visent à acheter et à exploiter des objets de qualité.

Le nombre d'assurés, quant à lui, a progressé de +2.1% pour passer le cap des 10000. Ce développement est encourageant et tend à confirmer la volonté des assurés de s'orienter vers des produits de prévoyance stables et garantis. La concurrence dans ce secteur s'est cependant durcie et une guerre sur les tarifs a été lancée par certains de nos concurrents au mépris des calculs actuariels et des risques qui peuvent être pris en regard de l'augmentation de la longévité. Pour leur part, les RG ont adopté une approche de saine gestion visant tout d'abord à garantir les prestations convenues et à assurer la pérennité de l'Institution.

Le résultat net de l'exercice de CHF 16.5 millions et la provision constituée lors de l'exercice précédent ont permis de revaloriser les rentes à hauteur de 0.5% et de payer un excédent sur les polices qui le prévoient. Le solde du résultat a été utilisé pour augmenter la réserve de longévité nécessaire au bon fonctionnement des RG et pour diminuer les effets des exercices 2001 et 2002 (perte reportée et changement de taux technique).

Nous sommes convaincus qu'une politique de placement responsable et la mise à la disposition de nos assurés de produits modernes répondant à leurs besoins sont les bases de la réussite. C'est pour cette raison que nous évoluons avec notre temps en nous adaptant et que nous restons attentifs aux évolutions du marché. Notre statut de mutuelle de prévoyance, orientée à 100% vers nos assurés, en est le gage et nous permet d'envisager notre développement dans les années futures avec confiance.



Pierre Zumwald
Directeur général

L'Architecte de la Prévoyance

Concevoir et concrétiser un projet architectural demande vision globale et souci du détail. Bien avant le lancement des travaux, le maître d'œuvre évalue tous les paramètres organisationnels, structurels, architectoniques et esthétiques. L'ouvrage, fruit de ses réflexions, doit non seulement répondre aux désirs des utilisateurs mais aussi s'intégrer harmonieusement dans l'environnement qui sera le sien.

La prévoyance, par de nombreux aspects, peut se comparer à la structure d'un bâtiment. Les fondations sont l'assise solide qui garantit la stabilité de la construction. Les murs et le toit répondent à d'exigeants critères de résistance, et assurent la protection des habitants. Quant aux fenêtres, modulables à souhait, elles sont autant d'ouvertures sur l'ailleurs, sur un avenir proche ou lointain, mais toujours rayonnant.

Un tiers de nos actifs sont aujourd'hui placés dans la « pierre », le symbole de pérennité par excellence. Nos immeubles ont droit à une attention constante et particulière, ce afin de garantir un confort correspondant en permanence aux normes en vigueur, ainsi qu'aux exigences élevées que nous nous imposons.

Depuis plus de 150 ans, les Rentes Genevoises offrent à leurs assurés un savoir-faire fondé sur l'expérience, et s'attachent à répondre au mieux à leurs attentes. Grâce à la somme des connaissances acquises, notre mutuelle est devenue l'Architecte de la Prévoyance.

Le thème de la construction, représenté par les bâtiments de notre parc immobilier, s'est donc naturellement imposé pour enrichir visuellement le présent rapport.

Nous vous laissons au plaisir de la découverte...

Place du Molard 11
Année de construction: 1889
Architecte: A. Olivet



profil des rentes genevoises

Nom	Rentes Genevoises
Forme juridique	Institution de droit public, fondée en 1849 et régie par la loi du 3 décembre 1992
But	Encourager et développer la prévoyance dans le Canton de Genève
Siège	Genève
Activités	Prévoyance Rentes viagères Placements financiers

Evolution des Rentes Genevoises

	2004	2003	2002	2001	2000
Total du bilan (en CHF)	988 millions	895 millions	813 millions	816 millions	742 millions
Résultat net (en CHF)	16.5 millions	25.9 millions	- 47.0 millions	- 48.2 millions	- 0.1 million
Nombre d'assurés...	10059	9854	9407	9173	8372
Variation	+ 2.1%	+ 4.8%	+ 2.6%	+ 9.6%	
... dont assurés actifs	5400	5361	5133	5034	4805
Variation	+ 0.7%	+ 4.4%	+ 2.0%	+ 4.8%	
... dont assurés pensionnés	4659	4493	4274	4139	3567
Variation	+ 3.7%	+ 5.1%	+ 3.3%	+ 16.0%	
Nombre de collaborateurs	29	30	29	33	30

Conseil d'administration

Meinrad Pittet Président	docteur ès sciences actuarielles
Gérard Baudry Vice-président	président de la fondation Hypotheka
Monique Stoller Fuellemann Secrétaire	avocate, membre désignée par les assurés
André Bender	professeur à l'Université de Genève
Claude-Victor Comte	directeur de la CIA
Nicolas Perez	employé de banque, membre désigné par les assurés
Bernard Yves Voltolini	directeur de la CEH

Organes de révision et contrôle

Fiduciaire privée Duchosal Revision Fiscalité	organe de révision (jusqu'au 31 décembre 2003)
Fiduciaire SA Raymond Schmutz Charles Bôle	organe de révision (depuis le 1 ^{er} janvier 2004) actuaire-conseil, HPR SA contrôleur interne

Direction

Vittorio Dall'Aglio Pierre Zumwald Montserrat Alarcon Pablo Astengo	directeur général (jusqu'au 30 novembre 2004) directeur général (depuis le 1 ^{er} décembre 2004) fondée de pouvoir, responsable comptabilité mandataire commercial, responsable conseil à la clientèle
Laurent Bühlmann Isabelle Jacobi Pilowsky Bernard Lafrasse Robert Langmeier	fondé de pouvoir, responsable actuariat mandataire commerciale, responsable immobilier fondé de pouvoir, responsable informatique fondé de pouvoir, actuaire (jusqu'au 1 ^{er} février 2005)
Jean-Luc Solari	fondé de pouvoir, responsable gestion à la clientèle (jusqu'au 30 septembre 2004)
Anabella Perez	mandataire commerciale, responsable gestion à la clientèle (ad interim depuis le 1 ^{er} octobre 2004)

personnel des rentes genevoises

Personnel

Carmela Matarazzo Christine Spedicato	téléphoniste réceptionniste téléphoniste réceptionniste
Nathalie Métrallet	assistante de direction
Mirjana Starovic Jérôme Bouvard Luigi Carlevaro	conseillère en prévoyance conseiller en prévoyance conseiller en prévoyance
Giuseppa Rao Valérie Rymar	assistante au service conseil à la clientèle assistante au service conseil à la clientèle
Fabrice Alagna Kenji Oishi Laurent Wisler	gestionnaire au service gestion à la clientèle gestionnaire au service gestion à la clientèle gestionnaire au service gestion à la clientèle
Christine Claude	mandataire commerciale, comptable et responsable du service administratif
Sandrine Nagy Zsuzsanna Zakany Abdoullah Naina	comptable assistante au service administratif employé de commerce (jusqu'au 31 janvier 2004)
Jean-Pierre Durel	conseiller au service aux institutionnels
Isabelle Mayer-Pichon	assistante au service immobilier
Sébastien Ramseyer	assistant au service communication
Mohammed Maâlal	chef de projets informatiques (jusqu'au 30 avril 2005)
Fabrice Daoulas	analyste-programmeur
Maria Scarpellino	entretien

notre spécificité

**Les Rentes Genevoises,
plus proches de vous.**

Institution de droit public, les Rentes Genevoises ont été fondées il y a plus de 150 ans. Notre mutuelle de prévoyance est essentiellement active sur le territoire cantonal. Comparée à celle des grands assureurs nationaux présents sur la place, notre taille peut paraître modeste, mais ce qui nous différencie de nos concurrents, c'est notre rapport à vous.

Soutien aux projets locaux

Chez nous, aucun actionnaire à rémunérer, ni dividende à verser. Les excédents dégagés sont redistribués, et vos rentes régulièrement revalorisées.

Notre politique de proximité ne se résume pas à l'adjectif « genevois », et notre ambition ne saurait se passer d'humanité. Ainsi, genevoises nous sommes, les Genevois nous soutiennent. Chaque année, votre mutuelle investit dans l'immobilier et finance des projets locaux. C'est ainsi depuis nos débuts, et nous sommes persuadés de la justesse et de l'importance de cet engagement à vos côtés.

Attachement aux valeurs essentielles

Dans le même esprit, nous assurons à notre clientèle un accompagnement sans faille, du premier entretien au versement des prestations. Une écoute attentive, un conseil performant et une éthique irréprochable : ces valeurs essentielles nous guident en permanence dans le but de vous offrir le meilleur service possible. Une contrariété, un désagrément ? Votre problème devient le nôtre et nous le résolvons sans délai.

Mais notre principale mission consiste avant tout à vous offrir des produits de prévoyance adaptés à vos besoins. Une enquête réalisée l'an dernier auprès d'un certain nombre de nos assurés nous a permis de prendre conscience plus encore de vos préoccupations et de vos envies.

Accès facilité à nos produits

Rendre accessible le domaine complexe de l'assurance en adoptant le langage le plus clair possible, c'est l'un de nos objectifs, et la nouvelle présentation des relevés d'épargne adoptée en 2004 en est l'exemple.

Finalement, afin d'assurer aux Rentes Genevoises une croissance régulière et un développement harmonieux, plusieurs pistes ont été explorées en 2004. Cette recherche constante se poursuivra.

nos produits

**Une rente sur mesure,
taillée selon vos besoins.**

Spécialistes de l'assurance vie individuelle et collective, les Rentes Genevoises vous proposent de convertir votre capital en rente versée à vie (viagère) ou pendant une durée déterminée (temporaire).

Allouée chaque mois, comme un salaire, la rente viagère complète judicieusement les prestations du 1^{er} et du 2^e pilier, et simplifie la planification de votre budget. Aucun autre véhicule de placement ne peut offrir la garantie d'un revenu versé une vie durant.

Assurance vie individuelle

Dans le cadre du 3^e pilier épargne constitué sous forme de prévoyance individuelle, les Rentes Genevoises proposent une gamme complète de produits:

Rente différée

Vous épargnez un capital retraite selon vos objectifs et vos possibilités du moment. Vous pouvez ainsi vous assurer, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'un complément de revenu régulier durant toute votre vie.

Rente immédiate

Vous nous confiez un capital et nous le transformons sans attendre en rentes. Vous bénéficiez ainsi d'un revenu garanti à vie.

Police de libre passage

Elle permet à chaque assuré qui a constitué sa caisse de retraite en Suisse de maintenir son 2^e pilier lorsqu'il quitte ou perd son emploi et n'en occupe pas un autre immédiatement après.

Ces prestations peuvent être proposées à une ou deux personnes, de manière viagère ou temporaire, avec le choix d'une formule «avec restitution» en cas de décès de l'assuré. Nous garantissons alors aux ayants droit le remboursement du capital investi sous déduction des rentes déjà versées.



Assurance vie collective

La population suisse vieillit, et le nombre de rentiers, en proportion des actifs, va considérablement augmenter au cours des prochaines décennies.

Conscientes des problèmes que cette évolution va engendrer, les Rentes Genevoises proposent aux caisses de prévoyance de reprendre les dossiers de leurs rentiers. En assurant la gestion financière et administrative de cette partie de leur clientèle, nous soulageons ces institutions du risque viager. Ces nouveaux clients des Rentes Genevoises bénéficient ensuite, évidemment, des mêmes garanties et avantages que nos assurés individuels.

Par cette démarche, nous souhaitons sensibiliser les institutions de prévoyance aux coûts que peut occasionner le risque viager, et leur offrir par la même occasion la possibilité de le transférer et de se libérer d'une triple incertitude :

L'espérance de vie

L'espérance de vie s'allonge et son évolution n'est pas toujours suffisamment prise en compte dans les engagements des caisses de pension.

Le risque de taille

La plupart des institutions de prévoyance ne parviennent pas à atteindre, à elles seules, une masse critique suffisante pour réduire les risques financiers liés au nombre de rentes à verser.

Le phénomène d'antisélection (ou sélection défavorable)

Les personnes célibataires, veuves ou divorcées, pour qui la couverture du conjoint n'a pas d'importance, choisissent généralement l'option du capital. A l'inverse, la rente est plus souvent retenue par les assurés qui y ont intérêt et qui sont les plus « coûteux » pour l'institution de prévoyance.

Rue Philippe-Plantamour 16
Année de construction: 1911
Architecte: A. Olivet



commentaires sur les comptes



Présentation comptable

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004, notre nouveau plan comptable a généré quelques regroupements ou fractionnements de comptes, ainsi que différentes modifications dans la disposition du bilan et des comptes de résultats. L'exercice 2003, présenté à titre comparatif, a été adapté lorsque cela était possible.

Ainsi, les provisions constituées pour les variations de change non réalisées, situées auparavant dans les engagements à court terme au passif du bilan, sont désormais portées à l'actif du bilan en diminution des divers postes concernés. Dans le dessein de permettre tout de même une comparaison avec les chiffres 2004, le total du bilan 2003 a été corrigé d'un montant de CHF 6.2 millions.

Commentaire général

La progression des marchés financiers, l'augmentation du volume de la production et l'actualisation de la valorisation du parc immobilier des Rentes Genevoises ont généré une augmentation du bilan de CHF 92.8 millions. Le total se monte en 2004 à CHF 987.7 millions contre CHF 894.9 millions en 2003, soit une progression de 10.4%.

Au niveau des ratios, les RG avaient retrouvé en 2003 déjà un degré de couverture¹ supérieur à 100.0% puisqu'il s'élevait à 100.4%. Celui-ci a poursuivi sa progression pour s'établir fin 2004 à 102.0%. Le degré de capitalisation² se situe quant à lui à 104.6%, contre 103.2% en 2003. Ces deux ratios sont considérés comme satisfaisants en regard des chocs boursiers de 2001 et de 2002.

1 Le degré de couverture désigne la solvabilité des Rentes Genevoises en continuation d'activité.

2 Le degré de capitalisation désigne la couverture des engagements des Rentes Genevoises en cas de cessation d'activité.

Rue du Mont-de-Sion 4
Année de construction: 1878



Bilan

(en CHF)

	2004	2003
Disponibilités	23 417 227	43 590 976
Créances à court terme	16 702 884	39 228 621
Actifs transitoires	8 419 831	8 033 206
Immobilisations d'exploitation	6 614 790	6 432 546
Investissements mobiliers	610 699 149	531 784 687
Investissements immobiliers	321 832 322	265 854 956
Total de l'actif	987 686 204	894 924 993
Engagements à court terme	71 070 929	65 222 990
Passifs transitoires	912 932	781 769
Provision pour fluctuation boursière	22 595 492	22 595 492
Engagements contractuels vis-à-vis des assurés	875 205 982	802 531 246
Réserve pour frais exceptionnels	473 660	506 468
Réserve réévaluation immeubles	44 427 000	36 300 000
Fonds de sécurité	4 000 000	4 000 000
Résultat reporté (découvert)	(30 999 792)	(37 012 972)
Total du passif	987 686 204	894 924 993



Actif

Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes dues aux RG. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Créances à court terme

Les créances à court terme représentent les sommes dues aux RG. Elles comprennent notamment les soldes à recevoir des régies, les loyers, les impôts anticipés à récupérer et les dépôts fiduciaires.

Actifs transitoires

Il s'agit des charges payées d'avance ainsi que des intérêts courus sur titres et créances.

Immobilisations d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation comprennent les participations dans le capital de diverses sociétés ainsi que la valeur, après amortissement, des équipements nécessaires au fonctionnement de l'Institution (mobilier, machines, installations, hardware, software).

Les participations sont portées au bilan à leur prix d'acquisition. Des corrections peuvent cependant être apportées dans le cas d'une baisse permanente de leur valeur.

Les amortissements tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation et sont calculés de façon linéaire à partir du mois et de la valeur d'acquisition :

- Matériel informatique 3 ans
- Logiciel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Machines, matériel 5 ans
- Installations 5 ans

Actions, obligations et fonds internes

Les actions et obligations ainsi que les fonds de placement figurent au bilan à leur valeur boursière à la date d'établissement du bilan. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements hypothécaires

Les placements hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Instruments financiers dérivés

En 2004, des contrats *futures*³ sur taux d'intérêt ont été négociés pour couvrir les portefeuilles obligataires. Au 31 décembre 2004, il ne subsiste aucune position ouverte.

Immeubles

Depuis 2004, les dépenses d'investissement pour extension ou remplacement sont portées en addition de l'actif puisqu'elles augmentent la valeur économique des objets concernés. En 2003, seuls les travaux qui conduisaient à une amélioration de l'état locatif permettaient de réévaluer l'immeuble.

Rappelons que, depuis 2002, la valeur des immeubles portée au bilan est fixée au moyen de la méthode du CIFI⁴. En contrepartie, une Réserve réévaluation immeubles a été créée au passif du bilan. Elle est augmentée ou diminuée lors du bouclage des comptes en fonction de la valorisation annuelle du parc immobilier.

Le parc immobilier ayant été évalué à CHF 256.2 millions, la Réserve réévaluation immeubles a été portée à CHF 44.4 millions.

Fonds immobiliers

Les fonds immobiliers suisses sont inscrits à l'actif à leur valeur boursière à la date d'établissement du bilan, à l'exception d'un fonds en liquidation qui, lui, y est porté à la valeur de rachat. Les fonds immobiliers étrangers sont eux aussi indiqués au bilan à leur valeur boursière à la date d'établissement du bilan, et les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

³ Un contrat *future* ou contrat à terme est un contrat standardisé négocié sur un marché organisé permettant de s'assurer ou de s'engager sur un prix pour une quantité déterminée d'un produit donné (le sous-jacent) à une date future.

⁴ CIFI – Centre d'information et de formation immobilières S.A. qui fixe le Swiss Property Benchmark. Cette méthode permet de déterminer la valeur de marché de chaque objet.



Répartition des actifs

(en CHF)

	2004	%	2003	%
Liquidités	38 307 752	3.9	80 548 857	9.0
Actions	129 443 154	13.1	113 114 802	12.6
Suisses	80 035 317	8.1	72 432 886	8.1
Etrangères	49 407 838	5.0	40 681 916	4.5
Obligations	348 429 479	35.3	315 892 809	35.3
Suisses	234 201 790	23.7	215 614 057	24.1
Etrangères	114 227 689	11.6	100 278 752	11.2
Hypothèques	87 854 349	8.9	73 145 710	8.2
Immobilier	321 832 322	32.6	265 854 956	29.7
Fonds stratégique	44 972 166	4.6	29 631 366	3.3
Divers	16 846 981	1.7	16 736 494	1.9
Total des actifs	987 686 204	100.0	894 924 993	100.0

Passif**Engagements à court terme et Passifs transitoires**

Ces deux postes comprennent les sommes versées d'avance par les assurés, les montants dus aux fournisseurs, les emprunts et le dépôt de réassurance. Les valeurs inscrites au bilan représentent les montants dus par les Rentes Genevoises.

Diverses provisions, notamment celles constituées pour les frais de fonctionnement, sont également portées dans cette rubrique.

Provision pour fluctuation boursière

Cette provision permet de se prémunir contre le risque de baisse des marchés financiers. Aucun montant n'a été attribué en 2004.

Engagements contractuels vis-à-vis des assurés

Les engagements contractuels désignent le montant des provisions nécessaires pour couvrir les engagements contractuels envers les assurés.

Réserve réévaluation immeubles

Voir le commentaire Immeubles, page 15.

compte de pertes et profits

Commentaire général

Malgré un recul de 7.5% du résultat net des activités, l'exercice 2004 est globalement jugé satisfaisant, car il indique un fort développement dans le domaine de l'exploitation assurances. La baisse est imputable à une performance boursière 2004 moindre qu'en 2003.

Les frais de fonctionnement ont progressé de 9.5% pour atteindre CHF 6.6 millions, contre CHF 6.0 millions en 2003, mais leur évolution s'explique par le développement des affaires.

Le résultat net de CHF 16.5 millions, contre CHF 25.9 millions en 2003, a été utilisé pour alimenter la provision de longévité, ainsi que la réserve de revalorisation des rentes au 1^{er} janvier 2007. La totalité restante du coût de changement de taux technique intervenu en 2001, soit CHF 4.2 millions, a également été amortie. Le solde du résultat, soit CHF 6.0 millions, a été porté au bilan afin de diminuer la perte du Compte de pertes et profits enregistrée lors du krach de 2002.

Compte de pertes et profits

(en CHF)

	2004	2003
Bénéfice exploitation assurances	6 031 765	2 343 807
Bénéfice gestion financière	37 651 681	49 880 701
Bénéfice gestion immobilière	11 698 329	8 484 867
Total résultat des activités	55 381 775	60 709 376
Intérêts bonifiés aux assurés	(31 896 609)	(28 979 732)
Résultat net après intérêts bonifiés	23 485 166	31 729 644
Frais de fonctionnement	(6 565 299)	(5 996 441)
Résultat net d'exploitation	16 919 867	25 733 203
Éléments hors exploitation	(380 227)	170 038
Résultat net	16 539 640	25 903 241
Utilisation du résultat net	(10 526 460)	(25 829 800)
Solde attribué aux fonds libres	6 013 180	73 441

Bénéfice exploitation assurances

Il s'agit du résultat de l'exploitation d'assurances dont le détail est donné sous la rubrique Exploitation assurances (page 19).

Bénéfice gestion financière

Il s'agit du résultat de la gestion financière dont le détail est donné sous la rubrique Gestion financière (page 22).

Bénéfice gestion immobilière

Il s'agit du résultat de la gestion immobilière dont le détail est donné sous la rubrique Gestion immobilière (page 26).

Intérêts bonifiés aux assurés

Cette rubrique comprend les intérêts techniques sur les réserves mathématiques, les intérêts sur les PLP (Prestations de libre passage), les rentes différées et les bonus.

Frais de fonctionnement

Outre les charges salariales, cette rubrique inclut l'ensemble des frais de fonctionnement de l'Institution.



Rue de Montchoisy 66-68-70-72
Année de construction: 1931
Architecte: M. Braillard



exploitation assurances

Commentaire général

L'exploitation assurances a dégagé un bénéfice de CHF 6.0 millions, en progression de 160.9% par rapport à 2003 qui présentait un excédent de CHF 2.3 millions.

Le chiffre d'affaires hors PLP s'élève, après déduction de frais d'acquisition pour CHF 1.7 million, à CHF 88.9 millions. Cela correspond à une hausse de CHF 24.3 millions par rapport à 2003, soit 37.6%. Les contrats collectifs ont largement contribué à cette performance, avec une production établie à CHF 43.1 millions contre CHF 20.8 millions en 2003.

Au niveau de la production individuelle, les polices à primes uniques immédiates, avec un montant total de CHF 23.6 millions après déduction des frais d'acquisition pour CHF 1.2 million, sont en régression de 5.3% par rapport à l'année 2003.

Les polices à primes différées ont en revanche progressé. Elles indiquent un encaissement de CHF 22.2 millions après déduction des frais d'acquisition pour CHF 0.5 million, soit une augmentation de 26.0%. Ce segment jouit d'une bonne croissance annuelle, et il devrait la maintenir dans l'avenir.

La bancassurance, avec les produits RG Avanti, a quant à elle progressé cette année de plus de 50.0% par rapport à 2003. La remontée des cours observée en 2004, bien qu'elle n'ait pas été aussi forte qu'en 2003, a tout de même été profitable aux investissements RG Avanti. Les performances varient entre 2.9% et 3.9%. Depuis leur création en 1996, les résultats annuels ont toujours oscillé entre 3.9% et 4.2%, ce qui est satisfaisant compte tenu des baisses enregistrées dans les années 2001 et 2002.

Mentionnons finalement les montants encaissés via les prestations de libre passage, qui s'élèvent à CHF 25.3 millions.

Exploitation assurances

(en CHF)

	2004	2003
Primes immédiates et différées	45 796 427	43 831 098
Primes des assurances collectives de rentes	43 132 546	20 792 346
Prestations de libre passage (PLP)	25 323 388	28 967 166
Autres produits d'assurance et Frais et commissions perçus	2 433 386	986 330
Intérêts bonifiés aux assurés	31 896 609	28 979 732
Total des produits	148 582 356	123 556 671
Rentes	48 601 729	46 543 271
Prestations en capital	27 923 939	25 472 129
Intérêts et bonus	31 896 609	27 214 489
Attribution réserves mathématiques	28 633 089	15 901 295
Charges exceptionnelles et divers	230 870	367 341
Amort. av. sur participation et Changement taux technique	2 100 280	2 318 838
Attribution dépôt réassurance	3 164 074	3 395 502
Total des charges	142 550 591	121 212 864
Bénéfice exploitation assurances	6 031 765	2 343 807

Produits

Primes immédiates et différées

Sous ce compte sont regroupées les primes versées par les assurés qui deviennent rentiers dès le versement du capital, les primes uniques ou périodiques versées par les assurés pour les rentes viagères différées et les primes versées par les assurés dans les produits RG Avanti (Equilibre, Croissance, Dynamique, Verde).

Primes des assurances collectives de rentes

Ce poste comprend les réserves mathématiques versées par les caisses de pension dont les RG ont repris le paiement des rentes.

Prestations de libre passage (PLP)

Ici sont comptabilisées les prestations de libre passage transférées aux RG dans le but de constituer une prestation en rentes viagères.

Autres produits d'assurance et Frais et commissions perçus

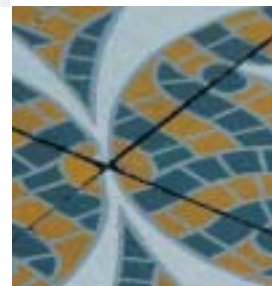
Il s'agit des frais d'acquisition et de gestion facturés dans le cadre des contrats d'assurance, ainsi que les revenus provenant de la réassurance.

Intérêts bonifiés aux assurés

Ici sont regroupés les intérêts techniques sur les réserves mathématiques, les intérêts sur les PLP et sur les rentes différées, et les bonus. Ces intérêts sont financés via le Compte de pertes et profits.



Avenue Léon-Gaud 9
Année de construction: 1912
Architecte: Hass & Albrecht



Charges

Rentes

Cette rubrique comprend les rentes viagères servies par les RG, les rentes de survie et d'invalidité ainsi que les rentes réassurées.

Prestations en capital

Il s'agit principalement des capitaux versés dans les cas de libre passage. Ce poste est sujet à forte variation d'une année à l'autre en fonction des transferts des assurés. Ici sont également comptabilisés les capitaux versés en cas de décès, ainsi que ceux versés lors de départs volontaires dans le cadre de l'OPP⁵.

Intérêts et bonus

Ce sont les intérêts techniques calculés sur les réserves mathématiques, sur les PLP et les rentes différées, ainsi que le bonus en faveur de certains assurés.

Attribution réserves mathématiques

Il s'agit de la différence entre le montant des réserves mathématiques au 31 décembre 2003 et celui indiqué au 31 décembre 2004, y compris la revalorisation des rentes au 1^{er} janvier 2005.

Amortissement des avances sur participation et Changement de taux technique

Pour 2004, cette rubrique comprend un sixième de la charge liée au changement du taux technique intervenu en 2001. Relevons que le solde de cet amortissement a été porté en diminution du résultat 2004, permettant ainsi de solder définitivement cette position.

Attribution dépôt réassurance

Il s'agit de la mise à jour du dépôt de la réassurance.

⁵ La 3^e Ordonnance sur la prévoyance professionnelle. Elle encourage la prévoyance individuelle et doit permettre de compléter les premier et deuxième piliers.

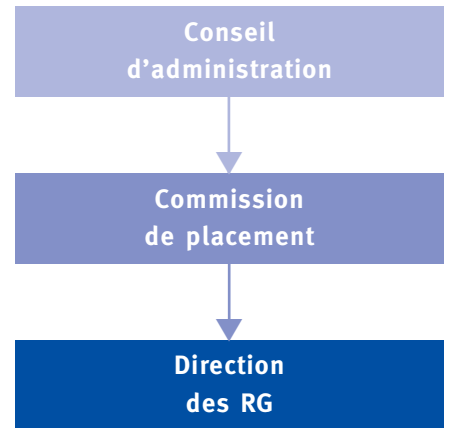


Organisation

Le Conseil d'administration approuve l'allocation stratégique des actifs et les marges de fluctuation autorisées.

La Commission de placement décide de l'allocation tactique et surveille la conformité des résultats par rapport aux objectifs prévus.

La Direction des RG a la responsabilité de la gestion des fonds, assure le suivi des mandats, applique les mesures et décisions de la Commission de placement et du Conseil d'administration.



Rue Etienne-Dumont 20
Année de construction: 1820



Commentaire général

La gestion financière a dégagé un excédent de CHF 37.7 millions, qui s'explique par la bonne performance des marchés financiers en 2004. Ce résultat permet de couvrir la totalité des intérêts bonifiés aux assurés, qui s'élèvent à CHF 31.9 millions.

Les recettes 2004 sont en baisse de 3.5% par rapport à 2003 avec CHF 58.7 millions contre CHF 60.8 millions.

Le montant des charges s'élève à CHF 21.0 millions pour 2004, contre CHF 10.9 millions en 2003. L'écart est dû principalement à l'effet de change réalisé et non réalisé.

Par ailleurs, durant l'année 2004, tous les véhicules de placement ont enregistré des résultats positifs permettant d'obtenir une performance globale de +6.0%.

Pour terminer, la part des actions a été maintenue par mesure de prudence à 15.0%, limitant le cas échéant les conséquences d'une dégradation des marchés financiers.

Gestion financière

(en CHF)

	2004	2003
Revenus sur actions et obligations	14 378 611	11 569 452
Revenus sur hypothèques	3 494 920	3 303 317
Revenus sur fonds internes	665 397	2 777 381
Revenus sur fonds immobiliers	516 809	1 400 884
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	19 181 418	24 182 889
Bénéfice réalisé sur ventes titres	12 080 295	8 356 221
Bénéfice de change réalisé	7 525 126	1 045 852
Résultat de change non réalisé	0	7 052 339
Produits autres placements	810 872	1 100 954
Total des produits	58 653 447	60 789 288
Perte réalisée sur ventes titres	3 831 010	5 045 388
Perte de change réalisée	9 310 703	4 103 502
Résultat de change non réalisé	6 341 740	0
Frais de gestion et droits de timbre	705 587	662 664
Intérêts et frais divers	812 726	1 097 032
Total des charges	21 001 766	10 908 587
Bénéfice gestion financière	37 651 681	49 880 701

Produits

Revenus sur actions et obligations

Dans ce compte sont regroupés les intérêts bruts perçus sur les investissements en obligations suisses et étrangères, les intérêts courus, les intérêts reçus sur les comptes courants des divers mandats en obligations, les dividendes perçus sur les investissements en actions suisses et étrangères, les intérêts reçus sur les comptes courants des divers mandats en actions, ainsi que les résultats obtenus par le biais d'opérations sur les produits dérivés.

Revenus sur hypothèques

Cette rubrique comprend les revenus provenant des investissements réalisés dans les placements hypothécaires.

Revenus sur fonds internes

Cette rubrique comprend les revenus provenant des investissements réalisés dans les quatre fonds RG Avanti (Equilibre, Croissance, Dynamique, Verde), et dans le fonds stratégique.

Revenus sur fonds immobiliers

Cette rubrique comprend les revenus provenant des investissements réalisés dans les fonds immobiliers suisses et dans les fonds immobiliers internationaux.

Résultat non réalisé sur évaluation boursière

Il s'agit de la différence entre le cours d'achat des valeurs cotées figurant au bilan des RG et le cours de clôture de celles-ci au 31 décembre 2004. Dans ce cas, la valeur boursière totale des investissements est supérieure à la valeur d'achat totale.

Bénéfice réalisé sur ventes titres

Il s'agit de la différence entre le cours d'achat des différents investissements des Rentes Genevoises et le cours de vente de ceux-ci. Dans ce cas, le cours de vente est supérieur au cours d'achat.

Bénéfice de change réalisé

Ce poste représente les gains réalisés sur les opérations de change concernant les investissements en monnaies étrangères, ainsi que les gains de change réalisés sur les ventes de titres en monnaies étrangères.

Résultat de change non réalisé

Ce poste représente le résultat de change non réalisé sur les évaluations des investissements en monnaies étrangères. Un montant est inscrit à ce niveau lorsque le résultat de change non réalisé de tous les investissements en monnaies étrangères est supérieur au cours de change effectif à l'achat de ces mêmes investissements.

Produits autres placements

Ce sont les intérêts perçus pour divers prêts accordés, les intérêts perçus sur les divers comptes de liquidités ainsi que ceux acquis par des dépôts à terme et la récupération de moins-values sur participations.

Charges

Perte réalisée sur ventes titres

Il s'agit de la différence entre le cours d'achat des différents investissements des RG et le cours de vente de ceux-ci. Dans ce cas, le cours de vente est inférieur au cours d'achat.

Perte de change réalisée

Ce poste représente les pertes sur les opérations de change concernant les investissements en monnaies étrangères, ainsi que les pertes de change réalisées sur les ventes de titres en monnaies étrangères.

Résultat de change non réalisé

Ce poste représente le résultat de change non réalisé sur les évaluations des investissements en monnaies étrangères. Un montant est inscrit à ce niveau lorsque le résultat de change non réalisé de tous les investissements en monnaies étrangères est inférieur au cours de change effectif à l'achat de ces mêmes investissements.

Frais de gestion et droits de timbre

C'est ici que sont comptabilisés les commissions de gestion facturées par les mandataires pour la gestion de la majorité des capitaux figurant au bilan des RG et les frais bancaires liés aux opérations effectuées par les mandataires.

Intérêts et frais divers

Ce compte englobe les intérêts que les RG ont payés aux assurés qui sont au bénéfice d'un compte de dépôt bloqué ou non bloqué pour s'acquitter de leurs primes, les intérêts payés aux collectivités qui versent des montants en avance, les intérêts payés pour des emprunts, ainsi que les divers frais bancaires liés principalement aux comptes de liquidités des Rentes Genevoises et les moins-values sur participations.

Commentaire général

Le résultat final est en forte hausse par rapport à l'année 2003 puisqu'il affiche une progression de 37.9%. En isolant les variations dues à l'ajustement de la valeur des immeubles à celle du marché, le résultat serait encore de CHF 12.5 millions, soit une progression de 26.3% par rapport à l'année dernière.

Les produits sont en hausse de 16.9% par rapport à 2003. Cette croissance s'explique notamment par l'acquisition de deux nouveaux immeubles en début d'année. Relevons que, chaque objet étant comptabilisé individuellement, une moins-value de CHF 1.2 million sur un des immeubles acquis en 2004 a été portée en charges, celui-ci n'ayant encore aucune réserve constituée.

Lors de l'exercice 2004, CHF 2.361 millions de travaux de rénovation ont été effectués et portés en augmentation de la valeur des immeubles pour un montant de CHF 2.347 millions. Le solde a été porté en charge sur l'exercice 2004. Dans un objectif de maintien de la qualité et de la valeur du parc, les travaux de rénovation restent importants.

Les charges immobilières courantes augmentent de 11.5% pour passer à CHF 2.9 millions en conséquence notamment des acquisitions citées ci-dessus.

Gestion immobilière

(en CHF)

	2004	2003
Produits des immeubles	16 714 161	14 300 369
Total des produits	16 714 161	14 300 369
Travaux de réparation et rénovation	14 808	986 987
Charges immobilières courantes	2 894 326	2 596 078
Impôts immobiliers complémentaires	300 943	248 080
Honoraires de gestion régies	610 255	568 356
Dépréciation sur immeubles	1 195 500	1 416 000
Total des charges	5 015 832	5 815 502
Bénéfice gestion immobilière	11 698 329	8 484 867

Produits

Produits des immeubles

Sous cette rubrique sont comptabilisés les loyers encaissés et ceux à recevoir en fin d'année, déduction faite des frais que les RG ont payés pour le télé-réseau puisque celui-ci est compris dans le loyer facturé aux locataires.

En 2004, ce poste comprend la réintégration d'une partie de la moins-value de CHF 1.4 million engendrée par l'évaluation du CIFI au 31 décembre 2003.

Charges

Travaux de réparation et rénovation

Cette rubrique indique le montant dévolu aux travaux effectués sur les immeubles et sur les appartements. Ces travaux génèrent une plus-value du parc immobilier.

Charges immobilières courantes

Dans ce compte sont regroupés les frais de maintenance: ceux de conciergerie, de contrats d'entretien, des services industriels, de la chaufferie, des assurances d'immeuble, des contentieux, des sinistres et les dépenses diverses.

Impôts immobiliers complémentaires

Ce poste représente les impôts immobiliers complémentaires que paient les Rentes Genevoises, et qui sont calculés sur l'état locatif des immeubles.

Honoraires de gestion régies

Il s'agit des honoraires qui sont payés aux deux régies qui s'occupent de l'ensemble du parc immobilier des Rentes Genevoises.

Dépréciation sur immeubles

Cette rubrique comprend la moins-value enregistrée sur les immeubles selon l'évaluation du CIFI en fin d'année.



Chemin de Vert-Pré 1-3
Année de construction: 1973
Architecte: J.-L. Pare

rapport de l'organe de révision

au Conseil d'administration
des Rentes Genevoises

Vérification des comptes au 31.12.2004

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, compte d'exploitation assurances, compte de gestion financière, compte de gestion immobilière et annexe) des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à la loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse et au règlement d'exécution.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA
Franco Luvisotto Philippe Lathion

Genève, le 29 mars 2005

Impressum

Rapport annuel 2004, juin 2005

Editeur

Rentes Genevoises

Responsable de la publication

Sébastien Ramseyer, service communication

Conception graphique

Théorème SA, 1295 Mies

Texter

Jacques Briod Communication, 1941 Vollèges

Imprimerie

Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier

Tirage

1250 exemplaires

Site internet

www.r-g.ch

Photos

Studio Ferrazzini Bouchet Photographies, 1227 Carouge

© Reproduction autorisée avec mention de la source



rentes genevoises

11, place du molard • cp 3013 • 1211 genève 3
tél. 022 817 17 17 • fax 022 817 17 50 • www.r-g.ch